

Avril 2024

Au National

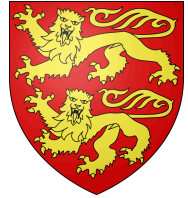
Conseil Syndical des 11 & 12 avril à Paris.

- ❖ Lors de ce conseil, un retour sur les négociations des accords nationaux a été fait :
Accord national sur le télétravail est en cours de discussion. Il est noté une lenteur dans les échanges et un positionnement sur la retenue de CCI France.
Les prochaines réunions de négociations sont programmées les 23 & 24 avril, les 2 & 3 mai puis les 21 & 22 mai.
Le prochain accord portera sur la **Classification et la Rémunération**.
Le Conseil National a acté la mise en place d'un groupe technique dédié à ce sujet. Un premier travail de référencement des catégories des métiers est programmé.

- ❖ Un tour des régions a permis d'échanger sur les différentes communications de la CFDT-CCI et également des CSE :
 - Réunion en visio après chaque CSE pour information aux adhérents
 - Présentation du CSE pour chaque nouvel arrivant - 1 fois par trimestre

- ❖ **13 juin 2024** - Réunion d'installation de l'Instance National de Représentation du Personnel (INRP) et désignation du secrétariat.

Vos contacts CFDT-CCI en Normandie



Cette instance est un organe d'informations et d'échanges concernant la stratégie nationale du réseau des CCI et ses conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences ainsi que sur l'organisation du travail.

Deux représentants Normands (Eric Barré et Fabien Paya) en font partie.

En Normandie

- ❖ Notre prochain CSE aura lieu le 28 mai à Evreux.
La réunion de validation de l'ordre du jour est fixée au 6 mai.
Merci de nous remonter des points à traiter.

Informations importantes

- ❖ Une information détaillée sur la différence entre statut privé et statut CCI va être faite via le National puis sera redescendue dans les régions.
Exemple : la prime de fin de carrière plus intéressante en statut privé (6 RMIB maximum contre 4 au statut CCI) - Beaucoup de collaborateurs au national ont fait la demande de levée d'option en fin de carrière (passage statut CCI vers statut privé) pour bénéficier de cette prime.
- ❖ **Déplafonnement du point d'indice d'expérience** : La commission de recours va étudier les dossiers non pris en compte pour le déplafonnement de l'indice d'expérience - commission le 26 juin. Une information sur cette commission doit être faite par les RH à l'ensemble du personnel Normand courant avril 2024.
La commission émettra un avis qui sera transmis à la CCIR, qui reste seule décisionnaire.

Vos contacts CFDT-CCI en Normandie